



Lâ??exaspÃ©ration des professeur.e.s Ã temps partiel

Description

CrÃ©dit visuel : Dereck Bassa â?? Photographe

Article rÃ©digÃ© par Camille Cottais â?? Cheffe du pupitre ActualitÃ©s.

RÃ©munÃ©ration insuffisante, affichage trÃ¨s tardif des cours avant la rentrÃ©e scolaire, absence de systÃ¨me dâ??anciennetÃ© ou de sÃ©curitÃ© dâ??emploiâ?! la vie des professeur.e.s Ã temps partiel de lâ??U dâ??O nâ??est pas toujours facile. De grandes injustices persistent entre professeur.e.s Ã temps partiel et Ã temps plein, que lâ??Association des professeur.e.s Ã temps partiel (APTPUO) et ses membres veulent faire cesser.

InterrogÃ©e par *La Rotonde*, une professeure de psychologie qui a souhaitÃ© rester anonyme explique quâ??il existe de grandes inÃ©galitÃ©s de rÃ©munÃ©ration entre professeur.e.s Ã temps plein et Ã temps partiel : Â« Je comprends parfaitement quâ??un.e professeur.e titulaire soit mieux payÃ©e que moi parce quâ??il.elle fait de lâ??administration et de la recherche que je ne fais pas forcÃ©ment. Mais je suis moins satisfaite quand je compare combien ils.elles gagnent pour leur enseignement et combien je gagne pour mon enseignement. Â» Selon elle, les chiffres vont du simple au double.

Pourtant, les professeur.e.s titulaires donnent au maximum quatre cours par annÃ©e, tandis que les professeur.e.s Ã temps partiel, sâ??il sâ??agit de leur seul travail, peuvent en donner cinq ou six. Selon la professeure de psychologie, les Ã©tudiant.e.s ne voient pas la diffÃ©rence entre un.e professeur.e Ã temps partiel et un.e professeur.e titulaire. Â« Nous offrons la mÃªme chose, la mÃªme qualitÃ© dâ??enseignement, et pourtant nous sommes moins payÃ©s Â», se dÃ©sole-t-elle.

Des professeur.e.s Â« bon marchÃ©s Â»

Luc Angers, vice-prÃ©sident de la mobilisation des membres Ã lâ??APTPUO et professeur Ã temps partiel depuis cinq ans, explique que les professeur.e.s Ã temps partiel sont payÃ©e.s Ã la tÃ¢che. Ils.elles sont donc uniquement rÃ©munÃ©rÃ©e.s pour leur enseignement, et non les activitÃ©s connexes comme lâ??administratif, les formations, la participation Ã des comitÃ©s, lâ??encadrement dâ??Ã©tudiant.e.s au doctorat, etc. Tout cela, câ??est donc du bÃ©nÃ©volat, commente la

professeure de psychologie, et ce n'est donc reconnu ni financièrement ni symboliquement.

En outre, elle fait remarquer que les enfants des professeur.e.s titulaires ont leurs études intégralement payées, tandis que les professeur.e.s à temps partiel ne bénéficient pas de ce privilège, même après 15 ou 25 ans à l'Université. Les professeur.e.s à temps partiel ne sont pas non plus payés pendant les vacances d'été ni le congé des fêtes. De la même façon, ils/elles ne peuvent pas prendre de congé sabbatique.

Les professeur.e.s à temps partiel bénéficient de l'assurance maladie et hospitalisation, mais pas d'une assurance sociale ni d'un fonds de retraite, continue à expliquer la source anonyme. Par ailleurs, le système d'ancienneté permettant aux professeur.e.s à temps plein de grimper l'échelle salariale ne s'applique pas à ceux/celles à temps partiel : « Quelqu'un qui commence à enseigner va toucher le même salaire que moi qui enseigne depuis 18 ans à l'Université », dit-elle. Une des revendications de l'APTPUO est donc la revalorisation de l'ancienneté.

Seul.e.s quelques rares professeur.e.s à temps partiel ils/elles sont par exemple deux en psychologie qui bénéficient d'une nomination à long terme, et sont ainsi embauchés pour cinq ans. La grande majorité le sont pendant semestre par semestre, ce qui est selon elle particulièrement rentable pour l'Université. « On nous traite comme des professeur.e.s bon marché », résume Angers, qui partage lui aussi ce constat.

Il y a aussi un manque de reconnaissance : si les professeur.e.s à temps partiel enseignent environ la moitié des cours ils/elles ne sont pas inclus.e.s dans les décisions de l'Université constate la professeure de psychologie.

Des conditions de travail problématiques

Angers déplore que les offres d'embauche pour les cours se fassent presque à la dernière minute : « Cela arrive que nous ayons une offre pour un cours deux ou trois semaines avant qu'il ne commence, voire même la semaine avant le début des cours ». Ce sont pourtant des cours de douze semaines et pour lesquels il est nécessaire de développer du contenu, des outils d'évaluation et une stratégie d'apprentissage, précise-t-il.

« Lorsque l'on commence à enseigner à temps partiel, il faut être prêt.e à monter beaucoup de cours à la dernière minute », explique la professeure anonyme, qui regrette avoir passé des semaines à monter certains cours pour finalement ne les donner qu'une seule fois. Tout le travail de préparation des cours n'est pas rémunéré, puisque les professeur.e.s à temps partiel sont uniquement payés pour le cours effectif. Si elle donne aujourd'hui en moyenne six cours par an, cela lui est arrivé par le passé en donnant neuf sur les deux semestres.

Les points d'ancienneté permettent d'être plus certain.e.s de ses cours, mais ce n'est jamais garanti, précise Angers. Pour le semestre automne, il a dû préparer quatre cours qu'il n'avait jamais enseignés et ce, dans les deux langues. « Je pense qu'il y a un manque de professionnalisme de la part des autorités de l'Université pour faire en sorte que les professeur.e.s à temps partiel soient considérés.e.s. Nous avons toujours le restant de la tarte », confesse-t-il. La professeure de psychologie se sent quant à elle comme un pion : « S'ils ne veulent pas me réembaucher, ils ne me réembaucheront pas. Rien ne me garantit que j'aurai un poste ». Les

deux professeur.e.s d'explorant ce manque de sécurité d'emploi à long terme.

Un surplus budgétaire insensé!

L'APTPUO a récemment annoncé le [surplus budgétaire](#) de l'Université d'Ottawa, qui s'élève à [41,7 millions de dollars](#) pour 2020-2021. « Nos membres sont stressés, surchargés de travail et, surtout, sous-payés. Tout excédent devrait, en premier lieu, être utilisé pour réduire de manière significative la taille des classes et les inégalités dans nos rangs », peut-on y lire.

Cet excédent financier paraît à l'APTPUO problématique en période de pandémie pendant laquelle « les étudiants et les professeur.e.s se battent pour avoir le soutien institutionnel nécessaire pour assurer la qualité de l'éducation ».

La professeure de psychologie indique qu'aucune augmentation de leur salaire n'est prévue, alors même que le pouvoir d'achat a considérablement augmenté avec la pandémie. Elle suggère d'investir une partie de cet argent dans des bourses de recherche destinées aux professeur.e.s à temps partiel, ces derniers n'étant pas rémunérés lorsqu'ils/elles font de la recherche.

! De quoi améliorer les cours bimodaux

Angers pense quant à lui qu'une partie de ce surplus budgétaire aurait dû être redirigée vers l'amélioration des cours bimodaux dont l'efficacité n'est selon lui pas au rendez-vous. Il fait remarquer que les professeur.e.s, à temps régulier comme à temps partiel, auraient voulu une plus grande marge de manœuvre dans la formation et la dispensation des cours bimodaux. Angers est contraint d'enseigner deux de ses cours au gymnase, où il n'y a ni caméra ni microphone.

« L'administration centrale n'a même pas écouté les recommandations de ses propres expert.e.s », s'écrit-il, car ces derniers avaient conseillé à l'Université de dispenser les cours bimodaux à une bien moindre échelle, et surtout de les reporter dans le temps, possiblement à la session d'hiver.

Contrairement à la Faculté des sciences sociales [qui a été préparée et a notamment pu bénéficier des « pixies »](#), les autres facultés ont selon lui mal été préparées. Il affirme que les cours bimodaux étaient une bonne idée, mais que la formation était incomplète et l'Université, pas assez préparée. Ainsi, il s'agit selon lui d'une « session presque sacrifiée ».

Les professeur.e.s à temps partiel n'ont pas, selon Angers, le loisir de refuser une offre d'enseignement sous prétexte qu'elle est en bimodal. L'enseignement à temps partiel est en effet le gagne-pain de plusieurs des membres de l'APTPUO, qui sont donc forcés.e.s d'accepter ces cours pour assurer leur subsistance.

Selon la professeure de psychologie, il s'agit d'une atteinte à la liberté académique : « On m'a demandé quel mode d'enseignement je préférais, j'ai répondu le virtuel, mais on m'a donné tous mes cours en bimodal. Je n'ai donc pas eu de liberté académique, car j'étais obligé.e d'accepter si je voulais travailler et avoir un salaire. »

Elle remarque également une forte augmentation du nombre d'étudiant.e.s dans les cours en ligne, en raison de la fin des contraintes physiques pour les salles. Alors qu'elle avait auparavant environ 125 étudiants dans son cours d'introduction de première année, ils sont aujourd'hui plus de 350.

L'APTPUO est actuellement en renégociation de sa convention collective, échue depuis le mois d'août dernier. Ce sont donc des enjeux qui seront abordés lors des discussions entre l'APTPUO et l'UdO.

Date de création

08/11/2021

Auteur

actualite

default watermark